



Vente immobilière aux enchères à la baisse

Par **beaba82**, le **07/01/2009** à **09:55**

Bonjour, notre situation est telle que nous avons mis notre propriété en vente (agences, sites ...) sans succès depuis 8 mois. un site connu de ventes aux enchères à la baisse est intéressé pour proposer notre bien. enchères à la baisse: le site propose un objet et les internautes enchérissent stratégiquement. celui qui remporte l'enchère est celui qui aura fait l'offre la plus basse et qui sera le seul à l'avoir proposée. chaque mise faite est définitive. bien entendu, le site fixe lui-même la fin des enchères au moment qui correspond à un retour sur investissement. pensez-vous que cela soit possible au regard de la loi française de proposer notre bien immobilier par ce biais? cela nous permettrait peut-être de vendre rapidement et d'enfin sortir de cette situation dans laquelle nous sommes. merci de vos réponses cordialement,

Par **benjamin**, le **25/04/2009** à **17:43**

Bonjour, Je suis dans la même situation que vous. Avez-vous eu des réponses ou des informations à ce sujet (forums, experts...). Comme vous l'avez sûrement constaté il est difficile de trouver des informations sur ce sujet. Merci de votre réponse, Cordialement

Par **beaba82**, le **26/04/2009** à **11:19**

Bonjour, désolée mais depuis janvier aucune réponse ne m'a été rapportée sur ce site ni sur aucun autre d'ailleurs.... à croire que cette question dérange les interlocuteurs censés répondre en 24 ou 48 heures! ni les notaires, ni les avocats n'ont daigné me faire

signe....est-ce à dire que cela est légal mais qu'une telle démarche modifierait trop le paysage des professionnels de l'immobilier????
je m'interroge encore mais je persiste à rechercher l'info.
cordialement,